
Fiche de rôle du cercle autopromotion

Historique

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Modification effectuée</i>
<i>1.0.0</i>	<i>05/04/2021</i>	<i>Rédaction initiale du document</i>
<i>1.0.1</i>	<i>12/05/2021</i>	<i>Bonification collective du document</i>
<i>1.0.2</i>	<i>26/05/2021</i>	<i>Validation collective du document</i>

Contenu

Raison d'être

Assurer le rôle de promoteur en coordonnant le projet de construction de sa conception à sa réalisation et aider le cercle principal à décider du degré d'autopromotion qu'il souhaite.

Responsabilités

- Aider le cercle principal à décider
 - les actions que nous souhaitons réaliser en auto-promotion totale
 - celles pour lesquelles nous souhaitons nous faire accompagner
 - celles éventuelles que nous souhaitons déléguer entièrement
 - Assurer la coordination entre les cercles budget, juridique, terrain, autoconstruction et architectural. Par exemple :
 - Assurer que les évolutions ou précisions du programme soit intégrées par le cercle budget
 - S'assurer que le degré d'autoconstruction est pris en compte dans le budget
 - Organiser le rôle de maîtrise d'ouvrage au sein du cercle principal en s'assurant que toutes les tâches nécessaires à la bonne conduite du projet immobilier soient prises en charge par lui-même ou par un sous cercle :
 - Études de la nature du terrain (relevé topographique par un géomètre, étude de sol etc...)
 - Mise au point du projet, rédaction du programme (cercle aménagement et
-



architecture)

- Souscription des contrats d'assurance (cercle auto-promotion)
- Rédaction des permis de construire et permis d'aménager (cercle aménagement et architecture)
- Dépôts des demandes de permis de construire et permis d'aménager (cercle auto-promotion)
- Viabilisation du terrain : demandes administratives, suivi des travaux (cercle auto-promotion)
- Signature des contrats avec les entreprises et l'architecte (cercle auto-promotion)
- Comptabilité de l'opération (cercle budget)
- Suivi et réception des travaux (cercle auto-promotion)

Pouvoirs

- Contacter des AMO (assistant à la maîtrise d'ouvrage) pour affiner nos besoins

Règles de fonctionnement

- Au moins 3 membres sont nécessaires pour faire fonctionner ce cercle.
- Ce cercle existe jusqu'à achèvement de ses missions.